



L'assurance des risques industriels

Les industriels doivent faire face à deux catégories de risques : ceux qui peuvent entraîner leur condamnation en responsabilité civile s'ils causent eux-mêmes des dommages et ceux qui portent atteinte à leurs biens. La gestion de ces risques suppose le recours à la technique de l'assurance et à la souscription de polices garantissant tant leur responsabilité que les dommages subis par les biens.